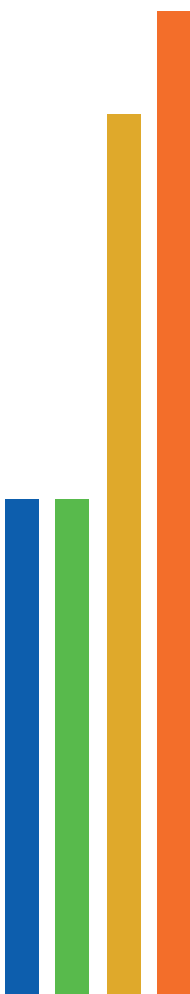




Association
Les Capucins

LIVRET D'ACCUEIL DU RÉSIDENT

Tout connaître sur votre séjour
en **GÉRONTOLOGIE**



Sommaire

SOMMAIRE

05 | ÉDITO

- > Le mot de bienvenue
- > Les activités aux Capucins

06 | BIEN PRÉPARER LE SÉJOUR

- > Les formalités administratives
- > La protection de vos biens
- > Les frais de séjour
- > La demande de confidentialité

07 | LE SÉJOUR

- > La restauration
- > Les effets personnels
- > L'entretien du linge
- > La présence médicale
- > Les médicaments
- > Les visites
- > Les espaces verts
- > Le courrier
- > La télévision
- > La téléphonie
- > Le wifi
- > Les cultes
- > Les espaces et services communs

10 | LA FIN DE SÉJOUR

- > Les sorties
- > La satisfaction des usagers

11 | LES DROITS ET LES DEVOIRS

- > Le respect de la vie en collectivité
- > La charte de la personne âgée dépendante
- > La personne de confiance
- > La CNIL - protection des données
- > La recherche biomédicale
- > Le don d'organes
- > Les directives anticipées
- > L'accès au dossier médical
- > Les représentants des usagers

13 | LA DÉMARCHE QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ

- > La démarche aux Capucins
- > Les règles de conduite

14 | ANNEXES

- > La liste descriptive du socle minimal de prestations hébergement
- > Le descriptif prestations forfait soins

18 | COMMENT SE RENDRE AUX CAPUCINS ?



ÉDITO

Bienvenue aux Capucins !

Madame, Monsieur,

Vous allez séjourner au centre des Capucins en raison de votre état de santé.

L'Association Les Capucins est un établissement privé à but non lucratif. Elle est adhérente à la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP) et est reconnue Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC).

La Direction, les équipes médicales, paramédicales et l'ensemble des personnels techniques, administratifs et hôteliers, sont heureux de vous y accueillir.

Ce livret d'accueil est destiné à vous fournir des renseignements utiles pour faciliter vos démarches administratives et organiser votre séjour dans les meilleures conditions.

Les médecins et le personnel vous remercient de votre confiance et vous souhaitent un séjour répondant à vos attentes et un prompt rétablissement.



Philippe CHALET
Président du conseil



Cécile ALLEMAN
Directrice générale



L'Association LES CAPUCINS rassemble ces **3 secteurs d'activité** :

» **Les Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) adultes** : 120 lits d'hospitalisation complète et 50 lits d'hospitalisation de jour.

» **Les Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) pédiatriques** : 40 lits d'hospitalisation complète et 25 lits d'hospitalisation de jour.

» **Les Soins de Longue Durée et de Gériatrie** : une unité de Soins de Longue Durée (SLD) de 60 lits, un EHPAD de 105 lits comprenant une Unité pour Personnes Âgées Dépendantes (UPAD) et une unité d'accueil de patients en État Végétatif Chronique - État Pauci Relationnel (EVC/EPR) de 8 lits.

Des **consultations et examens spécialisés** sont réalisés régulièrement par l'équipe médicale et pluridisciplinaire de l'établissement.

L'Association Les Capucins exerce ses missions en restant fidèle aux valeurs qui rassemblent ses membres.

Ces valeurs se déclinent autour de 6 principes :



L'égal accès pour tous
à un service de santé de
qualité



L'humanisme dans le
respect des personnes
accueillies et des
personnels



L'expression des
usagers dans la
définition de sa politique



La réactivité face aux
besoins et la capacité
d'innovation



La non lucrativité



La solidarité

BIEN PRÉPARER LE SÉJOUR

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Dès votre arrivée, afin de compléter votre dossier administratif, présentez-vous au service des admissions au rez-de-chaussée. Il vous sera demandé :

☐ **Votre pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, carte de résident)

☐ **Votre Carte Vitale** mise à jour, ou carte de Sécurité Sociale Européenne

☐ Le justificatif de la reconnaissance d'une **affection de longue durée** (ALD)

☐ **Votre Carte de Mutuelle** en cours de validité ou votre attestation de Complémentaire Santé Solidaire (CSS)

☐ **Le bulletin de situation** de l'établissement de provenance



Votre entourage doit **obligatoirement** fournir les **coordonnées de plusieurs personnes à prévenir**.

LA PROTECTION DE VOS BIENS

La responsabilité de l'Établissement ne peut être engagée en cas de **disparition** ou **détérioration** des effets conservés par le résident. Nous vous invitons à ne pas garder dans votre chambre des biens de valeur, de l'argent, des chèquiers ou carte bancaire.

Il est néanmoins possible d'effectuer un dépôt auprès de l'établissement ou dans le coffre de votre chambre. Les objets personnels (CD, lecteur audio, téléphone portable, etc.) sont sous votre responsabilité.

Pour des raisons de sécurité, les portes des chambres ne peuvent pas être fermées à clé.

LES FRAIS DE SÉJOUR

Les frais de séjour comprennent :

✓ **le forfait soins** fixé par arrêté, pris en charge par les organismes de sécurité sociale ;

✓ **les tarifs hébergement** fixés pour les plus et moins de 60 ans par le Président du Conseil Départemental, à votre charge. Vous pouvez solliciter éventuellement le concours de l'aide sociale ;

✓ pour les plus de 60 ans, **le tarif dépendance** fixé par le Président du Conseil Départemental pris en charge de manière partielle par l'APA.

Ces tarifs peuvent être consultés au service des Admissions. Pour les patients hébergés dans l'**unité EVC/EPR**, le service des Admissions vous transmettra les informations.

En cas d'hospitalisation, de sortie « vacances », et suite au décès du résident, des règles particulières de facturation seront appliquées ; vous en trouverez le détail dans le contrat de séjour.

LA DEMANDE DE CONFIDENTIALITÉ

Pour des raisons personnelles, vous pouvez choisir d'être admis(e), de manière **anonyme et confidentielle**. Pour cela, vous devez en faire la demande au service des admissions lors de votre entrée. Le personnel assurera ensuite le maintien de votre anonymat vis-à-vis de l'extérieur.

Après accord du résident ou de son référent, la chambre est identifiée sur la porte avec le nom et le prénom.

Nota bene

LA LOCATION DE MATÉRIEL DE SOINS À DOMICILE – RENDEZ-VOUS MÉDICAUX

Lors de votre admission en EHPAD ou en SLD, la location du matériel médical dont vous bénéficiez à domicile doit être arrêtée auprès du prestataire (ex : lit médicalisé).

Merci également d'informer l'équipe soignante de tous les rendez-vous médicaux déjà organisés avant votre arrivée.

LE SÉJOUR - DÉPARTEMENT DE GÉRONTOLOGIE

Une infirmière est présente **24h/24** dans le service. Elle se chargera, avec les aides-soignants et les agents de collectivité, de répondre à vos besoins ou vous orientera vers la personne compétente.

L'établissement accueille continuellement des étudiants dont les stages se déroulent dans les différents secteurs d'activité des Capucins. Vous en rencontrerez certainement au cours de votre séjour.

LA RESTAURATION

Les repas sont confectionnés **entièrement par l'établissement**. Ils peuvent être pris dans la chambre ou en salle à manger. Une diététicienne veille à l'élaboration des repas et, en cas de régime, peut vous aider à composer vos menus.

LA PRÉSENCE MÉDICALE

Une présence médicale est assurée **24h/24**. Un médecin de l'établissement peut devenir votre médecin traitant.

LES MÉDICAMENTS

L'établissement dispose d'une **pharmacie** et prend en charge la **gestion de vos médicaments**, sauf situation spécifique. La distribution et l'aide à la prise de médicaments sont ensuite assurées par le personnel de l'établissement.

LES EFFETS PERSONNELS

Lors de votre séjour, il vous est demandé d'apporter **vos accessoires de toilette** (savon, dentifrice, rasoir, ...), ainsi que **vos effets personnels**.

L'établissement fournit le linge de lit ainsi que les serviettes de table et de toilette.

LES VISITES

Dans le Département de gérontologie, les visites sont autorisées **tous les jours**.

Les visites sont libres de 10h à 21h mais nous vous remercions de respecter le bon déroulement des soins.

Nous demandons aux membres de votre famille et à vos amis de ne pas venir trop nombreux.

En raison d'impératifs familiaux ou de santé, des dérogations aux heures de visite peuvent être accordées et l'établissement peut mettre à la disposition des familles, un lieu de repos.

Sur réservation, vous pouvez utiliser **le salon des familles de l'étage**.

En accord avec le responsable du service de soins, un proche peut éventuellement prendre son repas sur place. Vous pouvez contacter le cadre infirmier pour en connaître les modalités (tarif, nombre de personnes, etc).

L'ENTRETIEN DU LINGE

Vous avez **2 possibilités** :

1. L'un de vos proches entretient vos vêtements. Il est nécessaire de marquer vos vêtements.

2. Un espace buanderie est à votre disposition. Il comprend une machine à laver et un sèche-linge (voir tarif dans la buanderie). Vous y trouverez également une table à repasser. Il est nécessaire de marquer vos vêtements.

RECOMMANDATIONS POUR LES FAMILLES QUI ENTRETIENNENT LE LINGE D'UN RÉSIDENT

LINGE SALE

- Réaliser une hygiène des mains après contact avec le linge sale et avant contact avec le linge propre, de préférence avec un PHA sinon lavage au savon et à l'eau
- Porter des gants seulement si le linge est souillé de matières (sang urine, selles ...). Avant de fermer le hublot et de toucher les boutons de programmation, enlever les gants et réaliser une hygiène des mains
- Mettre directement le linge sale en machine et le laver à part du reste du linge de la maison
 - Si besoin d'éliminer des selles avant le lavage : porter des gants, utiliser du papier toilette ou du papier absorbant pour les retirer (ne pas broser ni laver le linge sous le robinet, risque de projection)
- Ne pas tenir le linge sale contre soi
- Ne pas secouer le linge sale afin de ne pas mettre des micro-organismes en suspension
- Ne pas le déposer ou le faire traîner au sol
- Récupérez le linge sale de votre proche régulièrement
- Demander un entretien temporaire par l'établissement du linge très souillé ou contaminé

TRANSPORT



Transporter le linge sale dans un sac fermé

Conditionner le linge très souillé ou contaminé en double emballage

TEMPÉRATURE ET CYCLE DE LAVAGE



Utiliser la lessive habituelle

Pour le linge peu sale choisir une température de lavage :

- $\geq 40^{\circ}\text{C}$ pour le linge fragile
- 60° pour le coton, le linge de corps et de toilette

Pour le linge souillé (selle, vomissement...) ou contaminé par un agent infectieux (diarrhée, gale...) ou contaminé choisir une température de lavage :

- $\geq 40^{\circ}\text{C}$ avec un programme long (en cas de lavage $< 40^{\circ}\text{C}$, effectuer un prélavage ou 2 cycles de lavage consécutifs).
- 60° pour le coton, le linge de corps et de toilette

LINGE PROPRE

- S'assurer du **séchage complet** du linge et/ou accessoires, si possible en utilisant un sèche-linge
- Ne pas stocker de linge propre dans une pièce humide, mal aérée
- Manipuler le linge avec des mains propres
- Pour le retour à l'établissement le transporter dans un sac propre réservé à cet effet (ne pas réutiliser le sac avec lequel vous avez transporté le linge sale sauf s'il a été nettoyé)

LE COURRIER

Pour recevoir votre courrier, nous vous invitons à faire mentionner, sur l'enveloppe, vos coordonnées exactes :

Mme, M.
ASSOCIATION LES CAPUCINS
Service : Chambre n°....
11 bd Jean sauvage CS 40329
49103 ANGERS CEDEX 02

Pour l'expédition du courrier, une boîte à lettres est à votre disposition au rez-de-chaussée, près du poste de l'accueil principal (bâtiment adulte).

LES ESPACES EXTÉRIEURS



Le parc est à votre disposition. Pour votre sécurité, nous vous demandons de prévenir un membre de l'équipe soignante lorsque vous vous éloignez du service.

LA TÉLÉVISION

Vous pouvez apporter **votre poste de télévision**. Dans ce cas, pour des raisons de sécurité, outre l'attestation d'assurance à fournir, nous demandons que votre téléviseur soit de taille moyenne et en parfait état de fonctionnement.

LA TÉLÉPHONIE

Un téléphone personnel peut être mis à votre disposition dans votre chambre. Après signature de l'**engagement de paiement**, son branchement sera effectué le jour de votre arrivée et vous permettra de recevoir et d'émettre des appels grâce à une ligne directe.

Un numéro de code confidentiel vous sera attribué; dans votre intérêt, nous vous conseillons de ne pas le divulguer à une tierce personne qui pourrait alors téléphoner à vos frais. L'établissement ne pourrait être tenu responsable des appels donnés ou reçus par vous ou par un membre de votre famille.

Attention aux téléphones mobiles : Par respect et discrétion, l'utilisation de votre téléphone mobile est à éviter au sein de l'établissement dans les zones communes (salle à manger, salle de détente, etc).

LE WIFI

Une mise à disposition de l'**accès internet** par Wifi est gratuite. L'intervention d'un agent du service technique est facturée.

LES CULTES

Les ministres des différents cultes peuvent être appelés sur votre demande. Un **office catholique** est célébré dans l'établissement.

Un **lieu de recueillement** est à votre disposition.

Pour tout renseignement, le bureau de l'aumônerie est situé au rez-de-chaussée près du service social.



Le non-paiement des sommes dues entraînera automatiquement la fermeture de votre ligne téléphonique.

LES ESPACES ET SERVICES COMMUNS

L'espace détente

Un espace détente vous est proposé au rez-de-chaussée près de l'accueil principal et regroupe différents services. Plusieurs coins détente sont à votre disposition pour vous et vos proches.

Vous y trouverez des **distributeurs de boissons** chaudes et fraîches, de **confiseries** et un distributeur de **produits de première nécessité**.



La bibliothèque

Chaque semaine, les bibliothécaires attachés à l'établissement vous conseillent et vous proposent un nombre important d'ouvrages.

Les bénévoles vous accueillent à la bibliothèque, ou se déplacent dans les services.



La Maison des Usagers

Espace d'information sur les pathologies, les droits, la prévention, la Maison des Usagers est aussi un lieu d'échange avec des associations et d'écoute des usagers sur leurs demandes.

Les associations respectent les règles de déontologie des professionnels de l'établissement. Elles ne se substituent pas aux missions des soignants.

Des **permanences** sont assurées par quelques associations de bénévoles.

Le salon de coiffure et le salon de soins esthétiques

Vous pouvez bénéficier certains jours en semaine du service d'un **coiffeur** et d'une **socio-esthéticienne**.

Ces services sont organisés **sur rendez-vous** programmés et les prestations sont à votre charge.



Autre service

Des pédicures libéraux interviennent au sein des services. La prestation est à votre charge, en l'absence de prescription médicale.

LES SORTIES

Les sorties à la journée ou sur plusieurs journées sont possibles.

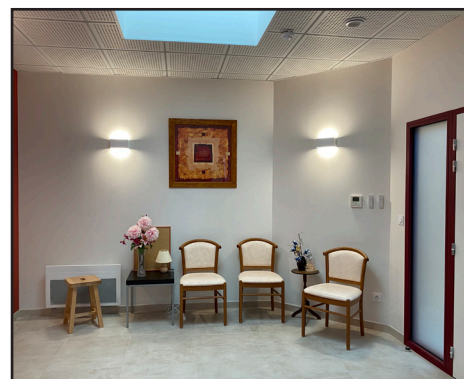
Merci d'en parler par avance avec l'équipe soignante pour les faciliter et en étudier les modalités ou les conditions.

Pour les sorties de plus d'une journée, en application de la réglementation à l'aide sociale, nous vous proposons de rencontrer le service des Admissions pour tout renseignement.

LA FIN DE SÉJOUR

Si vous souhaitez **rompre le contrat**, le délai de prévenance est défini sur votre **contrat de séjour**. Nous restons disponibles pour faciliter la continuité des soins.

En cas de décès l'établissement peut mettre à votre disposition un salon du service funéraire.



LA SATISFACTION DES USAGERS

Votre opinion est précieuse pour **améliorer la qualité de notre accueil et de votre prise en charge**. Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre quelques instants afin de répondre à **l'enquête de satisfaction** qui vous sera remise annuellement.

Veuillez noter qu'un document vous demandant de renseigner votre adresse mail lors de votre admission vous sera remis. Ces informations seront transmises à la Haute Autorité de Santé (HAS) dans le cadre de l'enquête **e-Satis**, le dispositif national de mesure en continu de la satisfaction et de l'expérience des patients.

LES DROITS ET LES DEVOIRS

LE RESPECT DE LA VIE EN COLLECTIVITÉ

- L'établissement est garant des bonnes pratiques en hygiène ce qui requiert de votre part **le respect et la mise en œuvre des règles d'hygiène**.
- Nous vous remercions de laisser les locaux et les extérieurs **en état de propreté** sans y jeter de déchets, cigarettes, etc....
- Toute forme de **violence ou d'agressivité** entre résidents/patients ou envers un membre du personnel n'est pas tolérée et fera l'objet d'un signalement aux autorités.
- Il est demandé à chacun de **ne pas perturber la tranquillité** du service et de **respecter le repos** des autres résidents.

La loi du 4 mars 2002, modifiée par la loi du 2 février 2016, renforce les **droits des malades**.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.



Le traitement de l'information médicale et de gestion nécessite une infor-

matisation croissante des données. Conformément à l'article 27 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un **droit d'accès et de rectification des données** vous concernant.

Renseignez-vous auprès du cadre infirmier qui vous guidera dans vos démarches.

LE DON D'ORGANES

L'association adhère au réseau de prélèvement d'organes et de tissus de la région Pays de la Loire.

Pour vous informer :

<https://www.agence-biomedecine.fr/Site-pour-le-grand-public>



Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante

Cette charte a pour objectif de reconnaître la dignité de la personne âgée devenue dépendante et de préserver ses droits.

- 1 Choix de vie**
Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.
- 2 Domicile et environnement**
Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.
- 3 Une vie sociale malgré les handicaps**
Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.
- 4 Présence et rôle des proches**
Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.
- 5 Patrimoine et revenus**
Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus.
- 6 Valorisation de l'activité**
Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.
- 7 Liberté de conscience et pratique religieuse**
Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.
- 8 Préserver l'autonomie et prévenir**
La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.
- 9 Droit aux soins**
Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.
- 10 Qualification des intervenants**
Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisants.
- 11 Respect de la fin de vie**
Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- 12 La recherche : une priorité et un devoir**
La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.
- 13 Exercice des droits et protection juridique de la personne**
Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.
- 14 L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion**
L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

LA RECHERCHE BIOMÉDICALE

L'association participe à des **projets hospitaliers de recherche clinique** (PHRC). Les données vous concernant peuvent être utilisées à des fins statistiques ou de recherche.

L'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Conformément à la réglementation (loi du 4 mars 2002), l'**accès aux informations médicales** contenues dans votre dossier est possible par consultation sur place ou par envoi d'une copie des pièces.

Dans les deux cas, il vous sera nécessaire d'adresser un courrier à la Direction Générale de l'établissement, avec justificatif de votre identité.

LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Le Conseil de vie sociale et le recours aux personnes qualifiées sont deux dispositifs mis en place au sein des établissements médico-sociaux. **Ils permettent à l'utilisateur d'être associé au fonctionnement de l'établissement et de l'accompagner pour faire valoir ses droits.**

Le Conseil de vie sociale (CVS)

Le département de gériatrie des Capucins a constitué un Conseil de Vie Sociale auquel participent des représentants des résidents, des familles, de la direction et du personnel.

Contact : via le secrétariat de direction ou par mail à l'adresse : cvs@les-capucins-angers.fr

Les personnes qualifiées (médiateurs)

Il existe réglementairement un médiateur spécifique pour les personnes relevant de l'EHPAD (liste des personnes qualifiées établie conjointement par le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'ARS et le Président du Conseil départemental). Cette personne peut être saisie par courrier (s'adresser au secrétariat de direction pour avoir les coordonnées).

La Commission des usagers (CDU)

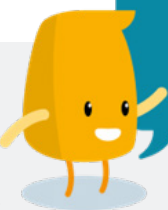
Dans le **secteur sanitaire (SLD et EVC/EPR)**, la Commission Des Usagers a pour objet de veiller au respect des droits des patients, de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des patients et de faciliter leurs démarches pour exprimer leurs griefs.

Consultée sur la politique d'accueil et de prise en charge, elle permet de **formuler des propositions et d'être informée sur l'ensemble des plaintes et de leur suivi.**

Il est possible de saisir cette commission en vous faisant assister d'un représentant des usagers.

Contact : cdu@les-capucins-angers.fr

Depuis février 2008, le **3977 (appel gratuit)**, offre une écoute téléphonique



Victime ou témoin contactez le

3977

Lundi - vendredi - 9h - 19h
Samedi - dimanche - 9h - 13h - 14h - 19h
Service & appel gratuits

spécialisée à disposition de tous, particuliers comme professionnels, en vue d'alerter sur une **situation de maltraitance ou de risque de maltraitance.**

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Si vous souhaitez faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées », afin de préciser vos souhaits quant à votre **fin de vie**, prévoyant ainsi l'hypothèse où vous ne seriez pas en capacité d'exprimer votre volonté, demandez de la documentation à l'équipe médicale et soignante.

LA DÉMARCHE QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ

L'association LES CAPUCINS est inscrite dans une **démarche continue de la qualité et de la sécurité des soins**. Elle met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer la sécurité des usagers.

En 2020, le centre Les Capucins a été certifié niveau A par la Haute Autorité de Santé pour une durée de 6 ans.



Cette certification consiste en une appréciation globale et indépendante de l'établissement afin de **favoriser l'amélioration continue des conditions de prise en charge des patients**.

5 thématiques sont prises en compte : le management de la qualité et des risques, le parcours du patient, la gestion du dossier patient, le droit des patients, la prise en charge des patients.

LES RÈGLES DE CONDUITE

Le tabac, les boissons alcoolisées et les substances toxiques

Il est **interdit** de fumer, devapoter et d'apporter des boissons alcoolisées ou substances psychotropes dans les locaux communs et dans la chambre. Si le patient envisage un sevrage durable, l'équipe soignante et médicale est à son écoute.



Des kiosques pour les fumeurs sont à disposition dans le parc.

La période estivale

L'établissement dispose de salles climatisées, ou rafraîchies et de ventilateurs. En période de fortes chaleurs, un plan de gestion de crise (plan blanc) a été élaboré afin de poursuivre dans les meilleures conditions possibles la prise en charge.

Le respect du droit à l'image

Il est strictement **interdit** de réaliser des photos ou des films des patients, des résidents, des visiteurs ou du personnel sans autorisation. *Photographier ou filmer une personne dans un lieu privé ou transmettre son image, sans son accord, est sanctionné d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.*

La prévention des infections

Le **Comité Risque Infectieux (CRI)** des Capucins coordonne les actions de prévention et de surveillance des infections nosocomiales.

Nous vous invitons :

- À utiliser la solution hydroalcoolique :
 - en sortant et en retournant dans votre chambre
 - en arrivant sur un espace de rééducation
- À porter un masque en cas de symptômes de type toux, rhume, mal de gorge...

Conduite à tenir en cas d'incendie

Consignes en cas :

- **début d'incendie en dehors de votre chambre** : Restez impérativement dans votre chambre et fermez soigneusement la porte. Attendez les consignes d'un agent du personnel ou d'un pompier.
- **d'évacuation des locaux** : Ne quittez votre chambre que sur demande du personnel et n'y revenez en aucun cas sans en avoir été prié par un agent de l'établissement.



ANNEXES

The word "ANNEXES" is rendered in a stylized, outlined font. A solid blue rectangular bar is positioned horizontally across the middle of the word, starting from the left and extending to the end of the letter 'N'. The letters "ANNEXES" are white, with the portion of the letters that is covered by the blue bar appearing as white on a blue background. The letters "X", "E", and "S" are positioned to the right of the blue bar and are white against the green background.

LISTE DESCRIPTIVE DU SOCLE MINIMAL DE PRESTATIONS HÉBERGEMENT (décret du 28.04.2022)

PRESTATIONS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Gestion administrative de l'ensemble du séjour : - tous les frais liés aux rendez-vous nécessaires à la préparation de l'entrée ; - état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie réalisé par le personnel de l'établissement ; - tout document de liaison avec la famille, les proches aidants et la personne de confiance, ainsi qu'avec les services administratifs permettant l'accès aux droits, notamment les frais administratifs de correspondance pour les différents dossiers dont la couverture maladie universelle (complémentaire santé solidaire - CMU), la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-c), l'aide sociale à l'hébergement et l'allocation logement.
	Élaboration et suivi du contrat de séjour, de ses annexes et ses avenants ;
	Prestations comptables, juridiques et budgétaires d'administration générale dont les frais de siège autorisés ou la quote-part des services gérés en commun.
PRESTATION D'ACCUEIL HÔTELIER	Mise à disposition de la chambre (individuelle ou double) et des locaux collectifs ;
	Accès à une salle de bain comprenant a minima un lavabo, une douche et des toilettes ;
	Fourniture des fluides (électricité, eau, gaz, éclairage, chauffage) utilisés dans la chambre et le reste de l'établissement ;
	Mise à disposition de tout équipement indissociablement lié au cadre bâti de l'EHPAD ;
	Entretien et nettoyage des chambres, pendant et à l'issue du séjour ;
	Entretien et nettoyage des parties communes et des locaux collectifs ;
	Maintenance des bâtiments, des installations techniques et des espaces verts
	Mise à disposition des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et installer le téléphone dans la chambre ;
	Accès aux moyens de communication, y compris Internet, dans tout ou partie de l'établissement.
	Blanchisserie.
PRESTATION DE RESTAURATION	Accès à un service de restauration ; fourniture de trois repas, d'un goûter et mise à disposition d'une collation nocturne.
PRESTATION D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	Accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement ;
	Organisation des activités extérieures

➔ **Pour information :** Ce socle de prestations fait l'objet d'un prix global.

Le prix du socle et les prix des autres prestations d'hébergement varient ensuite, dans des conditions fixées par décret, dans la limite du pourcentage fixé au 1er janvier de chaque année par arrêté ministériel

Le Conseil de vie sociale est consulté au moins une fois par an sur le niveau du prix de socle des prestations et sur les prix des autres prestations d'hébergement ainsi qu'à chaque création d'une nouvelle prestation.

DESCRIPTIF PRESTATIONS FORFAIT SOINS

Les EHPAD et les USLD proposent une prise en charge médicale quotidienne. Ce coût est financé par l'Assurance maladie et n'est pas facturé aux résidents.

Le montant versé par l'Assurance maladie permet à l'établissement de financer les frais de personnels (infirmiers, aides soignants...), l'achat des produits pharmaceutiques de base utilisés par le personnel, le matériel nécessaire aux soins.

Étant en « tarif soin global », l'Assurance maladie verse une enveloppe supplémentaire à l'établissement. Cette enveloppe est destinée à couvrir certains frais médicaux personnels des résidents notamment les rémunérations des médecins généralistes et les examens de biologie et de radiologie courants. Les résidents n'ont pas à avancer ces frais.

ACTE	À LA CHARGE DE L'ÉTABLISSEMENT	À VOTRE CHARGE
Médecin généraliste libéral intervenant dans l'établissement	Honoraires des médecins généralistes (secteur 1) pris en charge par l'établissement	
Consultation auxiliaire médical libéral (kiné, podologue...)	Les soins prescrits par le médecin traitant et réalisés par un auxiliaire médical I sont pris en charge par l'établissement	
Consultation Médecin spécialiste		Honoraires des médecins spécialistes (secteur I) pris en charge par l'assurance maladie et la mutuelle via la carte vitale de chaque résident.
Transport sanitaire		Pris en charge par l'assurance maladie et la mutuelle via la carte vitale de chaque résident (selon la réglementation en vigueur)
Dispositifs médicaux	pris en charge par l'établissement ou l'assurance maladie selon la liste des prestations et produits définie par arrêté du 30.05.2008	
Actes de biologie et de radiologie	Les actes de biologie et de radiologie prescrits, autres que ceux relevant du recours à des équipements lourds (ex Scanner IRM), sont pris en charge par l'établissement	
Soins dentaires		Pris en charge par l'assurance maladie et la mutuelle via la carte vitale de chaque résident

Spécificités pour Les Capucins possédant une pharmacie à usage interne (PUI) :

En l'état actuel de la réglementation, sont intégrés dans le forfait de soins :

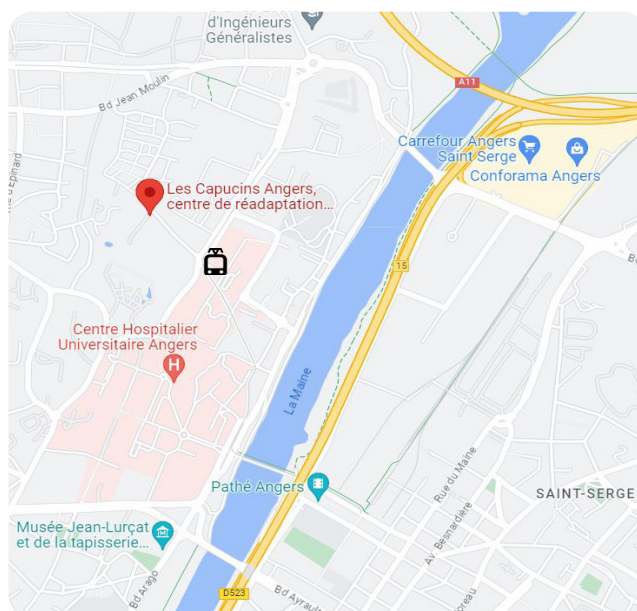
Les médicaments : les médicaments prescrits par le médecin traitant sont pris en charge par l'établissement uniquement dans le cas de la présence d'une PUI.

Dispositifs médicaux hors arrêté du 30.05.2008 : sont pris en charge par l'établissement les produits et prestations remboursables (mentionnés à l'article L165- 1 du code de la sécurité sociale) autres que ceux inscrits dans l'arrêté ministériel du 30 mai 2008

COMMENT SE RENDRE AUX CAPUCINS ?

Adresse de l'association **Les Capucins** :

**11 boulevard Jean Sauvage
CS 40329
49103 ANGERS Cedex 02**



Par autoroute

Accès en provenance de **Nantes vers Angers**

- > A11 (E60) direction PARIS/ANGERS
- > Sortie 16 - vers Cantenay-Épinard / Angers-Nord / CHU

Accès en provenance de **Paris/ Le Mans vers Angers**

- > A11 direction Angers Centre/Nantes
- > Sortie 15 - vers Angers Centre

Par le tramway

> **La ligne A** du tramway dessert les Capucins et rend notre établissement accessible à partir des gares ferroviaires et routières.

Toutes les informations et les horaires de la ligne de tramway sont consultables sur le site <https://www.irigo.fr/>



the 1990s, the number of people in the world who are under 15 years of age is expected to increase from 1.1 billion to 1.5 billion.

As the world's population grows, the demand for food and other resources will increase. This will put pressure on the environment and on the world's food supply.

One way to meet this demand is to increase the amount of food that is produced. This can be done by using more land for agriculture, by using more water, or by using more fertilizers and pesticides.

Another way to meet this demand is to reduce the amount of food that is wasted. This can be done by improving the way that food is stored and distributed, or by changing the way that people eat.

There are many other ways to meet this demand, and it is important that we find ways to do so that do not harm the environment or the health of the world's people.

One of the most important things we can do is to make sure that everyone has access to the food that they need. This means that we need to make sure that food is distributed fairly and that everyone has the resources that they need to grow their own food.

There are many challenges ahead of us, but if we work together, we can find ways to meet the world's growing demand for food and other resources in a way that is sustainable and fair for everyone.

One of the most important things we can do is to make sure that everyone has access to the food that they need. This means that we need to make sure that food is distributed fairly and that everyone has the resources that they need to grow their own food.

There are many challenges ahead of us, but if we work together, we can find ways to meet the world's growing demand for food and other resources in a way that is sustainable and fair for everyone.

One of the most important things we can do is to make sure that everyone has access to the food that they need. This means that we need to make sure that food is distributed fairly and that everyone has the resources that they need to grow their own food.

There are many challenges ahead of us, but if we work together, we can find ways to meet the world's growing demand for food and other resources in a way that is sustainable and fair for everyone.

One of the most important things we can do is to make sure that everyone has access to the food that they need. This means that we need to make sure that food is distributed fairly and that everyone has the resources that they need to grow their own food.

There are many challenges ahead of us, but if we work together, we can find ways to meet the world's growing demand for food and other resources in a way that is sustainable and fair for everyone.

One of the most important things we can do is to make sure that everyone has access to the food that they need. This means that we need to make sure that food is distributed fairly and that everyone has the resources that they need to grow their own food.

There are many challenges ahead of us, but if we work together, we can find ways to meet the world's growing demand for food and other resources in a way that is sustainable and fair for everyone.

One of the most important things we can do is to make sure that everyone has access to the food that they need. This means that we need to make sure that food is distributed fairly and that everyone has the resources that they need to grow their own food.

There are many challenges ahead of us, but if we work together, we can find ways to meet the world's growing demand for food and other resources in a way that is sustainable and fair for everyone.

One of the most important things we can do is to make sure that everyone has access to the food that they need. This means that we need to make sure that food is distributed fairly and that everyone has the resources that they need to grow their own food.

There are many challenges ahead of us, but if we work together, we can find ways to meet the world's growing demand for food and other resources in a way that is sustainable and fair for everyone.

Les Capucins

Réadaptation spécialisée adultes, enfants
Soins de longue durée / EHPAD



11 boulevard Jean Sauvage, CS 40329
49103 Angers Cedex 02



02.41.35.15.15



www.les-capucins-angers.fr



Association loi 1901 reconnue d'intérêt collectif

Suivez l'actualité des Capucins sur les réseaux sociaux

